

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Ordonnances rendues en
matière de société (R) - Dépôt le 16/07/2024 - 18861 - 1991 B 01979 - 382 919 306 - A.C.A.

2024000658

A.C.A.

Société par actions simplifiée

326 Avenue du Taillan

33320 Eysines

Représentée par son président

Monsieur Alain BEZIAN

Tel : 06 10 80 00 87

Email : alain.bezian@aca-france.com

**REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX A
L'EFFET D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE**

Le soussigné, Monsieur Alain BEZIAN,

agissant en qualité de président de la société **A.C.A.**, une société par actions simplifiée au capital social de 328.6000 euros, dont le siège social est situé 326 Avenue du Taillan – 33320 Eysines, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 382 919 306 RCS BORDEAUX,

A l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social en date du 31 décembre 2023 ;
- que la société devrait, conformément à ses statuts, réunir son assemblée générale chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 juin 2024 ;
- que pour des motifs liés à des opérations en cours s'agissant du capital social de la société impliquant une modification de son actionnariat, l'assemblée ne pourra pas se tenir dans les délais prévus par les statuts.

Qu'en conséquence,

Le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au 31 décembre 2024, le délai pendant lequel sera réunie l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Fait à Eysines,

Le 8 juillet 2024,


326 avenue du Taillan - 33320 EYSINES
Tél. 05 56 28 55 01 - Fax : 05 56 28 96 63
info@aca-france.com / www.aca-france.com
Siret : 382 919 306 00011 - NAF 2932Z
TVA intra : FR 25 382 919 306
M. Alain BEZIAN
Président de la société A.C.A.

ARRIVÉ LE :
11 JUL. 2024
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BORDEAUX



ORDONNANCE

NOUS, Marc SALAÜN, Président du Tribunal de Commerce de BORDEAUX,

Assisté du Greffier,

Vu la requête qui précède, les motifs qui y sont exposés,

Vu les articles L 227.1, L 225-100 et R 225-64 du Code de Commerce,

Prorogeons jusqu'au 31.12.2024

Le délai de réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023, de

SAS A.C.A.
(N° Siren : 382919306 / N° Gestion : 1991 B 1979)
326 Avenue du Taillan
33320 Eysines

Disons que la requérante supportera la charge des dépens que nous liquidons à la somme de : 28,87 euros TTC

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Fait et ordonné en notre Cabinet, à BORDEAUX, le 16.07.2024

Johanna LISSARRE
Greffier Assermenté

2024O00658



Greffe du tribunal de commerce de Bordeaux
Palais de la Bourse, CS 51474, 33064 BORDEAUX CEDEX
09:00 – 12:00, 13:00 – 16:00
Téléphone : 05 56 01 81 70
www.greffe-tc-bordeaux.fr - Courriel : rcs@greffe-tc-bordeaux.fr

EXTRA/CAO/1991 B 01979

A.C.A.
326 AVENUE DU TAILLAN
33320 EYSINES

Nos références : CAO/1991 B 01979

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société par actions simplifiée A.C.A.

326 AVENUE DU TAILLAN
33320 EYSINES

SIREN : 382 919 306

N° de gestion : 1991 B 01979

Le greffier soussigné constate le 16/07/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/18861, des actes et pièces suivants :

- Ordonnance du président - 16/07/2024 N° 2024O00658
- Prorogation du délai de réunion de l'A.G. chargée d'approuver les comptes

Récépissé délivré le 16/07/2024

Le greffier

Maître Jean-Marc BAHANS



Signature